CDI : MODE D'EMPLOI

Le CDI (Centre de Documentation et d'Information) est la **bibliothèque** du collège.
C'est un lieu de **lecture** et de **travail**, comme une salle de classe.

1- Pourquoi venir au CDI ?

- ✔ Parce que j'ai besoin de documents pour faire un travail ou une recherche : dictionnaires, livres, magazines, cédéroms, sites Web, documents sur l'orientation...
- ✔ Parce que j'ai envie de lire.

2- Comment venir ?

- ✔ Je vais en salle d'étude, où le surveillant m'inscrit sur la liste d'appel du CDI.
- ✔ Je monte au CDI avec la documentaliste et je me range sur la passerelle.
- ✔ Dès que je rentre dans le CDI, je suis calme et je parle en chuchotant.

3- Comment me comporter ?

- ✔ Je contribue à en faire un lieu calme : je ne me déplace pas sans raison dans le CDI et je le fais discrètement. Si j'ai besoin de parler à un camarade, je le fais en chuchotant.
- ✔ Je respecte le personnel du CDI et mes camarades.
- ✔ Je prends soin des documents et du matériel.
- ✔ Je range les documents que j'ai utilisés, je ferme ma session sur l'ordinateur, je remets ma chaise en place avant de quitter le CDI.
- ✔ Nourriture, boisson et objets électroniques sont interdits.

4- Comment utiliser les ordinateurs ?

- ✔ Je demande l'autorisation à la documentaliste pour utiliser un ordinateur ou l'imprimante.
- ✔ Je ne peux utiliser les ordinateurs que pour un travail scolaire.
- ✔ On ne peut travailler à plus de 2 élèves par ordinateur.

5- Comment rechercher des documents dans le CDI ?

- ✔ J'utilise le catalogue informatique du CDI (accessible via l'ENT).
- ✔ Je peux demander de l'aide à la documentaliste.

6- Comment emprunter des documents ?

- ✔ Je peux emprunter jusqu'à **3 documents à la fois**.
- ✔ Je peux **réserver** des documents dans le catalogue du CDI.
- ✔ Je fais enregistrer mes prêts et retours, dans le catalogue informatique, par la documentaliste.

TYPE DE DOCUMENT	DUREE DE PRET
Fictions	Jusqu'à **3 semaines**, renouvelable
Documentaires	**1 semaine**
Magazines	**1 semaine** - Le dernier numéro est à consulter sur place
BD, Dictionnaires, Cédéroms	**A consulter sur place**

7- Quelles sont les sanctions possibles ?

- ✔ Si j'ai perdu ou détérioré un document, je dois le rembourser.
- ✔ Si je ne respecte pas le mode d'emploi du CDI, je peux être sanctionné par : un travail supplémentaire ou un mot dans le carnet / des heures de retenue / une exclusion immédiate du CDI / une exclusion de plusieurs jours du CDI.

Signature de l'élève : *Signature du responsable légal :*